



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT VALLESPIR

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués, se sont réunis au Centre Sud Canigó Sports et Pleine Nature à Arles sur Tech, lieu préalablement choisi par ses membres, sous la présidence de Monsieur Claude FERRER, Président.

La convocation a été transmise par voie dématérialisée le 27 mars 2025.

Etaient présents (26) :

- **Conseillers d'Amélie-les-Bains-Palalda** : MMES Simone BERIO, Marie COSTA, Michelle DUNYACH, Christine SITJA, MM Richard COLL, Frédéric DEPERROIS, Alain LLAURENSY.
- **Conseillers d'Arles sur Tech** : MMES Catherine BARNEDES, Jocelyne RIBUIGENT, MM Jean-Marie CORCOY, Jérôme MOLAS, David PLANAS, Jean-Louis VIRGILL, André XIFFRE.
- **Conseiller de Corsavy** : M. Antoine CHRYSOSTOME.
- **Conseiller de Coustouges** : -
- **Conseiller de La Bastide** : -
- **Conseiller de Lamanère** : MME Gisèle JUANOLE.
- **Conseiller de Le Tech** : M. Guillaume CERVANTES.
- **Conseiller de Montbolo** : MME Marie-José MACABIES.
- **Conseiller de Montferrer** : -
- **Conseillers de Prats-de-Mollo-La Preste** : MME Jeanne MAISON, MM Claude FERRER, Bernard REMEDI.
- **Conseillers de Saint Laurent de Cerdans** : MME Marie-Madeleine SAN JUAN et M. Louis CASEILLES.
- **Conseiller de Saint Marsal** : M. Guy METIVIER.
- **Conseiller de Serralongue** : M. Philippe JUANOLA.
- **Conseiller de Taulis** : MME Martine MAUGUIN.

Absents excusés (2) MM Jean-Victor HERETE, Alexandre REYNAL.

Pouvoirs (7) : MMES Anne-Marie GRAVE (procuration à Jérôme MOLAS), Danielle HERBAIN (procuration à Marie COSTA), Magali YOVANOVITH (procuration à Alain LLAURENSY), MM Michel ANRIGO (procuration à Claude FERRER), Daniel BAUX (procuration à Guy METIVIER), Yves BENASSIS (procuration à Marie-Madeleine SAN JUAN), Jean-Marie GOURGUES (procuration à Martine MAUGUIN).

Soit 26 membres présents sur un effectif de 35, le quorum est atteint.

Madame Marie-José MACABIES est élue secrétaire de séance.

OBJET : FINANCES : Virements du Budget Principal 2025 aux Budgets Annexes

Le Président Claude FERRER rappelle le Budget 2025 voté en séance, en fonctionnement et en investissement et propose au Conseil Communautaire de valider les virements aux Budgets Annexes prévus tels que décrits ci-après :

Budgets Annexes	Chapitre Budget principal	Montant
651 / Budget Cantines – Enfance Jeunesse- Crèches	65	832 975,00 €
653 / Budget OM Déchetteries	65	Versement de l'intégralité de TEOM
655 / Budget Centre Sud Canigó Sports et Pleine Nature	65	165 192,71 €
265/ Budget Tourisme	65	235 250,00 €
266 / Gorges de La Fou	65	35 300,53 €

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Votes pour : 33 dont 7 pouvoirs

Votes contre : 0

Abstentions : 0

- **VALIDE** les virements du Budget Principal aux Budgets Annexes tels que présentés ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents liés à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations. »

Certifié exécutoire après :

Transmission en Préfecture le :

Publié sur le site internet :

Fait à Arles sur Tech, le 09 avril 2025,

La secrétaire de séance

Marie-José MACABIES

Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité décisionnaire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier, par courrier (TA MONTPELLIER 6 rue Pitot-34000 Montpellier) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr, et ce dans le même délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.